

# VILLEDoux

Lieu-dit " Le Champs du Bois "

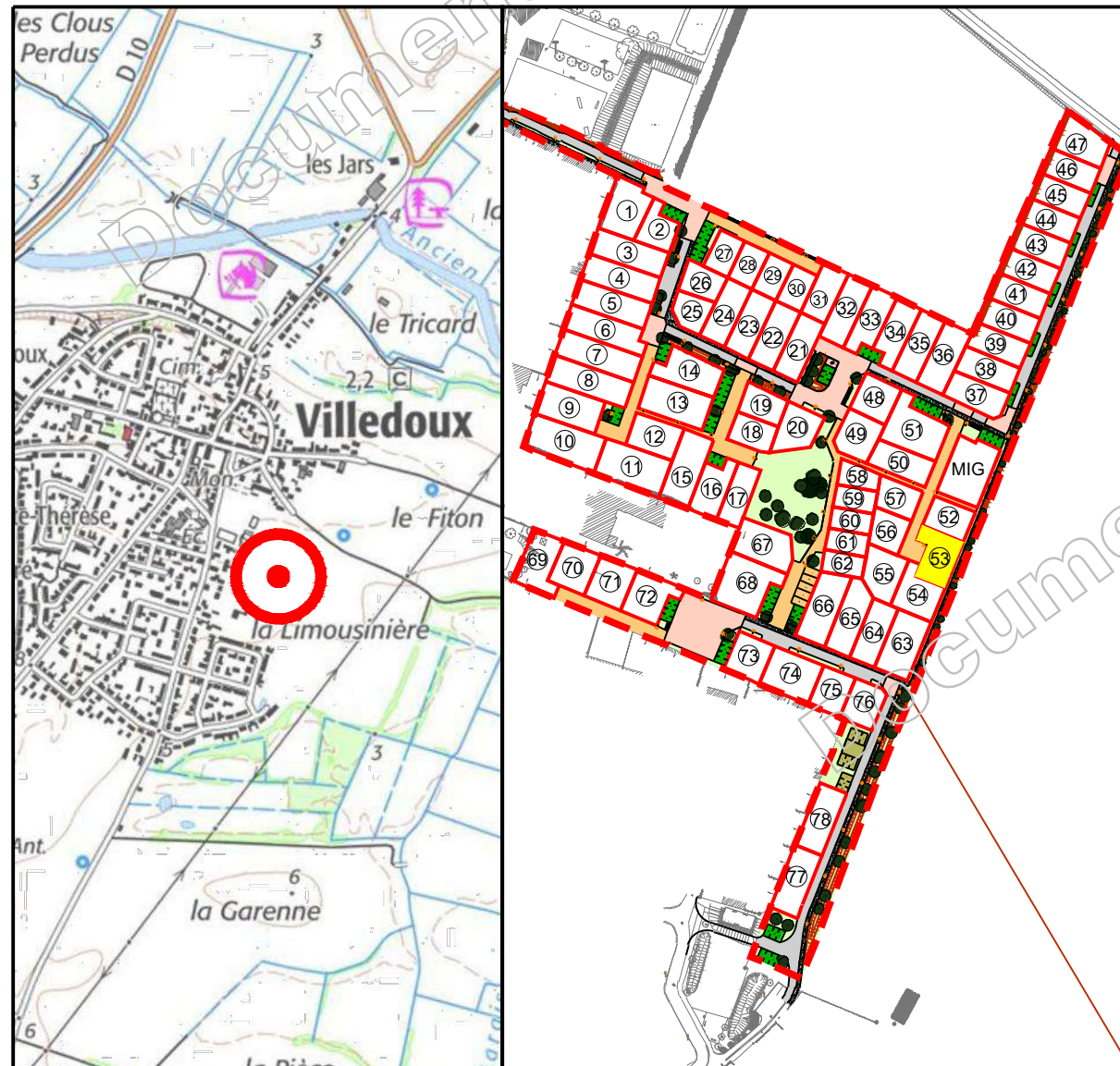
LOTISSEMENT " Le Champs du Bois "

Maître d'ouvrage : "



"

PLAN DE SITUATION



Permis d'aménager n° 017 472 23 C0001 délivré le 1 mars 2023  
Permis d'aménager modificatif en cours d'instruction

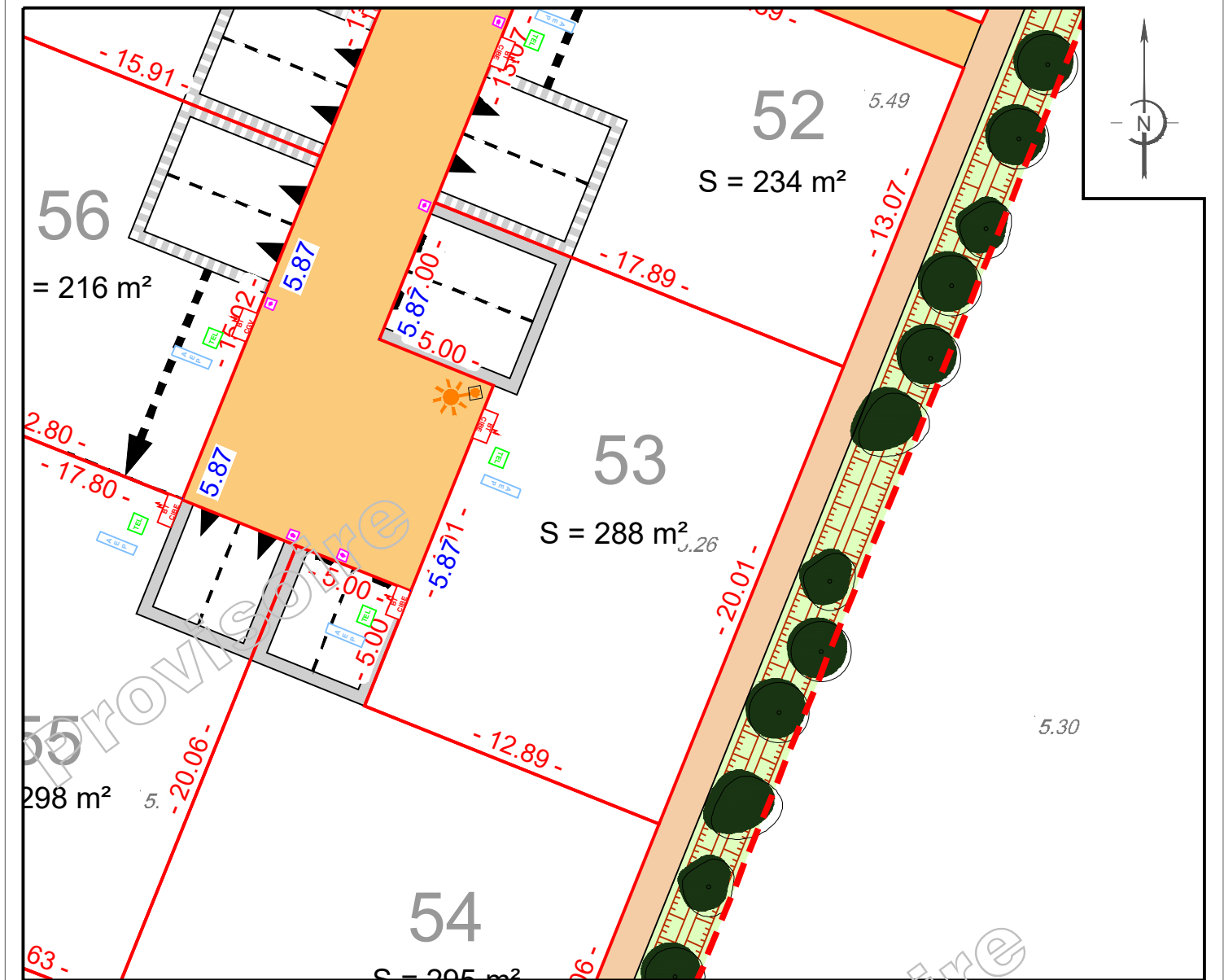
**SIT&A CONSEIL**

M. PACAUD Philippe et M. THERRY Damien - Géomètres Experts associés  
4 Rue de la palenne - Chagnolet - 17139 DOMPIERRE SUR MER  
☎ : 05 46 34 13 24  
✉ : larochelle@siteaconseil.fr - www.siteaconseil.fr



## PLAN DE BORNAGE DU LOT N° 53

Echelle : 1/250



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.  
Les cotations et superficies ne seront définitives qu'après bornage des lots.  
L'acquéreur et/ou son constructeur devront prendre connaissance de l'état des lieux, de la topographie du lot concerné et se référer aux servitudes et annexes du document d'urbanisme en vigueur.

### LEGENDE

	Emprise du Permis d'Aménager		Deux places de stationnement fixes non closes et accès au lot (Largeur : 6 m - Profondeur : 5 m)		Position de sondages réalisés lors des fouilles archéologiques et altimétrie du point bas
	Limite parcelle		Revêtement perméable (de type Hydroway, béton poreux)		
	Numéro lot		Calcaire sans liant		
	Surface lot		Zone engazonnée		Noüe
	Cotation lot				Arbre
	Cote altimétrique T.N. suivant relevé réalisé le 24/05/2023 par SIT&A Conseil				
	Cote altimétrique voirie projet				
	Bornes				
	Candélabre / Borne lumineuse (position théorique)				
	Tabouret EU (position théorique)				
	Coffrets individuels (position théorique)				
	Sens de circulation				

CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE	
SUPERFICIE DU LOT :	288 m²
SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE :	120 m²
REFERENCE CADASTRALE	
SECTION : AB n° en attente	

Dossier : 200724    Fait le : 15 décembre 2023

Visa - M. PACAUD Philippe, Géomètre-Expert :